

Commission: Conseil des Ministres des Droits de la Femme et de l'Égalité des Genres

Problématique: Plan Europe Égalité Horizon 2030, quels objectifs et projets pour une inclusion professionnelle et sociale et pour une défense des droits des femmes

Auteur: Bulgarie

En Bulgarie, la tendance est à l'amélioration du statut des femmes afin de parvenir à l'égalité des sexes. Actuellement, les mesures abordées dans la CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) sont en attente de mise en œuvre : elle doit mettre en œuvre des mesures législatives (adoption de lois) et des mesures politiques pour avancer dans la bataille de la lutte pour cette égalité.

En attendant que ces mesures arrivent, on peut constater une absence de mesures provisoires.

Les principaux points qui devraient être traités d'urgence en Bulgarie sont, comme nous l'avons déjà mentionné, des lois adéquates, les droits reproductifs des femmes, la participation égale à la prise de décision et la violence contre les femmes.

En Bulgarie, nous constatons que le gouvernement fait peu d'efforts et que presque toute la bataille est portée par les femmes elles-mêmes, qui font beaucoup de progrès dans cette lutte. Les ONG jouent un rôle très important dans cette bataille.

En ce qui concerne les lois, certaines ont déjà été adoptées, telles que la loi sur la protection contre la discrimination et la loi sur la lutte contre la traite des êtres humains, toutes deux de 2004 ; la loi sur la protection contre la violence domestique de 2005 (LPCVD), entre autres.

Depuis l'adoption de ces lois, nous pouvons constater de nombreux progrès, mais dans la pratique, les femmes ont toujours peur de dénoncer la violence domestique, principalement à cause de la société elle-même qui la désapprouve et la répudie. Il existe une croyance selon laquelle les affaires familiales ne devraient pas être exposées. En outre, il existe encore de nombreux obstacles administratifs dus au manque d'intérêt du gouvernement.

Actuellement, il n'existe pas de mécanisme institutionnel pour l'égalité des sexes et les droits des femmes.